



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 16 MARS 2015

L'an deux mille quinze le seize mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDES / Martine WACHEUX / Laurent TARASSI / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Marc PIANT / Fernande BELDAME / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BETHENCOURT / Eric MÜLLER / François LOMBART / Alain BLANCHARD / Brigitte BAYARD / Pascal DERAYE.

Etaient absents excusés : Alicia CONTINI (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Sylvie POYE (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Angéline FONTAINE / Constance VAGANAY (pouvoir à Michel EUVERTE) / Guy MICHALON (pourvoir à Pascal DERAYE) / Rachel GERTHOFFERT (pourvoir à Brigitte BAYARD) / Claude DOFFEMOND-BOUWYN.

Secrétaire de séance : Frédéric BETHENCOURT

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Procurations : 5

Approbation du procès-verbal du 16 février 2015

Monsieur TARASSI indique que l'augmentation du FPIC s'élève à 37% et non pas 137% (page 2).

Monsieur BLANCHARD soulève que la réduction des concours financiers aux collectivités territoriales sera reconduite en 2015 (au lieu de 2016).

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

Décisions du Maire

En date du 2 février 2015, la municipalité accepte de mettre à disposition une partie de la parcelle cadastrée section AH 174 pour une superficie d'environ 2800 m², disposition à titre précaire pour une durée de 9 ans, à l'association « le Vignoble Oisien Qui Fait Danser les Chèvres » qui a pour projet de planter des vignes.

En date du 23 février 2015, la municipalité accepte l'offre de la Société Signalisation Trafic Contrôle pour la maintenance des appareillages de commande des carrefours à feux tricolores, pour la somme de 4500€ HT.

FINANCES

Monsieur EUVERTE informe le conseil qu'un point supplémentaire concernant le vote des taux d'imposition est ajouté à l'ordre du jour de cette séance.

1) Vote des taux d'imposition

Monsieur EUVERTE explique que l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale vient de nous parvenir.

Il est demandé au conseil de fixer les taux des impositions locales pour l'année 2015.

Conformément au débat d'orientation budgétaire et compte-tenu de la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune, il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour la 7^{ème} année consécutive.

Monsieur EUVERTE indique que les taux se répartissent comme suit :

| | |
|---|-------|
| - Taxe d'habitation | 22,82 |
| - Taxe foncière (bâti) | 16,46 |
| - Taxe foncière (non bâti) | 96,60 |
| - Contribution foncière des entreprises | 33,22 |

Le total des produits notifiés hors DGF fait apparaître un solde positif de 4 649 € par rapport aux prévisions budgétaires 2015, ce montant sera modifié lors d'un prochain conseil par décision modificative.

Monsieur BLANCHARD explique que le Parlement a procédé à une nouvelle hausse des bases d'imposition et qu'il serait important d'informer les contribuables de la ville que cette hausse n'est pas du fait de la municipalité, mais de décisions de l'Etat. Monsieur EUVERTE précise que cette hausse est liée à l'inflation.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

2) Compte administratif année 2014

Madame MENDÈS explique que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Le maire présente le compte administratif de l'exercice écoulé au conseil municipal pour que celui-ci l'approuve, étant entendu que le vote du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2014, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

| | | |
|--|----------|------------------------|
| Résultat de fonctionnement 2013 | | 505 756, 96 € |
| Recettes de fonctionnement 2014 | + | 6 637 000, 45 € |
| Dépenses de fonctionnement 2014 | - | 5 737 766, 33 € |
| Excédent de fonctionnement 2014 | = | 1 404 991, 08 € |

| | | |
|-------------------------------------|----------|----------------------|
| Résultats d'investissement 2013 | | 206 730, 33 € |
| Recettes d'investissement 2014 | + | 2 209 144, 11 € |
| Dépenses d'investissement 2014 | - | 2 228 415, 72 € |
| Excédent de financement 2014 | = | 187 458, 72 € |

Résultat cumulé (hors restes à réaliser) 1 592 449,80 €

Restes à réaliser :

| | | |
|-----------------------------|---|---------------|
| - recettes : | | 0 € |
| - dépenses : | - | 876 635, 85 € |
| Solde des restes à réaliser | - | 876 635, 85 € |

Résultat définitif de clôture (avec restes à réaliser) 715 813, 95 €

Monsieur EUVERTE répond aux différentes questions posées par écrit par Monsieur DERAYE.
Ces questions concernent les dépenses et recettes de fonctionnement :

- Article 616 – Primes d'assurance : Monsieur DERAYE trouve le montant de 79 200€ trop élevé pour une commune comme Saint-Leu. Monsieur EUVERTE explique que le marché des assurances doit être prochainement renouvelé. Il indique que ce montant n'est finalement pas si élevé au regard du patrimoine de la ville qui pourrait justifier ces coûts d'assurance.
- Article 6226 – Honoraires : Le montant total s'élève à 20 809€. Il s'explique en partie par les nombreuses contestations du PLU (5 certificats d'urbanisme et 1 permis de construire contestés), des problèmes de construction illégale, la résolution de problèmes de compensation d'EDF, le rappel de quatre années du taux de TVA pour la société SVP.
- Article 6262 – Téléphonie et informatique : Il existe encore une ligne spécialisée pour la téléphonie entre la mairie et les services techniques et le contrat de l'autocom (standard) ne peut être suspendu. Il est prévu de passer à la téléphonie sur IP en 2015/2016.
- Article 6455 – Assurance du personnel : Ce marché est renouvelé tous les 3 ans.

- Article 73111 – Impôts locaux : La différence constatée de 199 861€ correspond au FPIC.
- Article 7381 : Monsieur DERAYE s'interroge sur la somme encaissée sur les droits de mutation qu'il trouve minime pour une ville comme Saint-Leu. Il aimerait connaître le nombre de Déclaration d'Intention d'Aliéner et de ventes réelles réalisées sur l'année. Monsieur EUVERTE indique que le nombre de DIA pourra être donné ultérieurement. Il ajoute que le ralentissement des ventes (crise de l'immobilier) et le souhait de rester sur la ville expliquerait également le peu de transactions immobilières.
- Article 752 : Monsieur EUVERTE indique qu'il s'agit des loyers perçus par les médecins, le logement de l'école Jules Ferry, le presbytère, le garage de la gendarmerie, un relogement après incendie, les charges du logement d'urgence et les locations de salles.

Monsieur BLANCHARD fait remarquer que les recettes sont plus importantes et qu'il existe des contraintes supplémentaires qui apparaissent sur les finances de la ville. Monsieur EUVERTE confirme ce dernier point en expliquant que ces contraintes incitent la municipalité à chercher d'autres financements et partenariats. Il est nécessaire selon lui de mutualiser les services avec d'autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.
Le Maire ne participe pas au vote. Il remercie les membres du conseil pour ce vote.

3) Compte de gestion du receveur municipal

Dressé par le receveur municipal, le compte de gestion retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2014 ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

4) Affectation du résultat 2014

Madame MENDÈS présente les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur qui se décomposent comme suit :

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Excédent de fonctionnement | 1 404 991, 08 € |
| Excédent d'investissement | 187 458, 72 € |
| Solde des restes à réaliser 2014 | 876 635,72 € |

Elle propose au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 200 000 € afin de compenser le besoin de financement (soit 876 635, 85 €) et de prévoir des opérations nouvelles d'investissement
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 204 991, 08 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 187 458,72€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 21 voix pour et 4 abstentions.

5) Budget unique 2015

Les services municipaux et ceux du receveur ayant émis respectivement le compte administratif et compte de gestion, la reprise des résultats, les restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être inclus dès le budget primitif.

Madame MENDÈS explique que cette procédure permet d'établir un budget unique pour l'exercice 2015. Les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

5.1 – Charges de fonctionnement

| COMPTES | BP 2014 | REALISE 2014 | BP 2015 | EVOLUTION 2014/2015 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| O11 CHARGES GENERALES | 1 499 070 € | 1 356 880 € | 1 505 719 € | 6 649 € |
| O12 CHARGES DE PERSONNEL | 3 134 270 € | 3 156 572 € | 3 402 100 € | 267 830 € |
| O14 ATTENUATION DE PRODUITS | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 65 GESTION COURANTE | 788 387 € | 777 395 € | 863 711 € | 75 324 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 104 560 € | 94 255 € | 95 437 € | -9 123 € |
| TOTAL DEPENSES COURANTES FONCT | 5 526 287 € | 5 385 102 € | 5 866 966 € | 340 679 € |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 325 599 € | 2 046 € | 266 383 € | -59 216 € |
| OPERATIONS D'ORDRE | 1 150 618 € | 350 618 € | 602 396 € | -548 222 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 7 002 504 € | 5 737 766 € | 6 735 745 € | -266 759 € |

Le tableau d'évolution des prévisions montre que **les dépenses courantes de fonctionnement** représentent 5 866 966 €, en hausse de 340 679 € (6,16%) par rapport au budget 2014, et de 481 864 € par rapport au réalisé 2014 qui s'explique de la manière suivante :

Les charges générales sont globalement stables (+ 6 649 €) par rapport au budget 2014, traduisant des variations en plus ou en moins de divers postes dont les principaux sont :

- +31 k€ du poste 611 Contrats : principalement dû au nouveau contrat « fluvial » de 45 k€ compensé par une recette équivalente,
- 34 k€ du poste 623 Catalogues et publications dû à la renégociation du contrat correspondant
- +14 k€ poste entretien voies et réseaux (61523)

Les charges de personnel augmentent de 267 830 € par rapport au budget 2014 correspondant à :

- Une augmentation de **40 000 € du salaire net du personnel titulaire** :
 - Reclassement indiciaire (+5 points au 1/1/14) → +15 k€
 - Avancements d'échelons → +18 k€
 - Mouvements de personnels → +7 k€
- Une augmentation de **112 000 € du salaire net du personnel non titulaire** :
 - Personnel périscolaire et TAP → +70 k€
 - Remplacement personnel Culture, ASVP, Périsco → +42 k€
- Augmentation des **charges correspondantes de 140 000 €**

Les charges de gestion courante augmentent de 75 324€ par rapport au budget 2014 en raison principalement de la participation nouvelle au SMOTHD pour le très haut débit (+70 000€).

Les charges financières diminuent de 9 123€ correspondant à la baisse des intérêts d'emprunt lié à la structuration des prêts (diminution des intérêts et augmentation du remboursement du capital).

5.2 - Les recettes de fonctionnement

| COMPTES | BP 2014 | REALISE 2014 | BP 2015 | EVOLUTION 2014/2015 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| O13 ATTENUATION DE CHARGES | 25 000 € | 71 737 € | 30 000 € | 5 000 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES | 250 450 € | 272 462 € | 347 436 € | 96 986 € |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 4 203 023 € | 4 262 679 € | 4 243 513 € | 40 490 € |
| 74 DOTATIONS SUBV PARTICIPATIONS | 1 979 300 € | 1 981 266 € | 1 868 157 € | -111 143 € |
| 75 AUTRES PRODUITS | 38 964 € | 42 857 € | 39 642 € | 678 € |
| TOTAL RECETTES COURANTES FONCT | 6 496 737 € | 6 631 001 € | 6 528 748 € | 32 011 € |
| 76 PRODUITS FINANCIERS | 10 € | 7 € | 6 € | -4 € |
| OO2 RESULTAT ANTERIEUR | 505 757 € | 5 992 € | 206 991 € | -298 766 € |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | 7 002 504 € | 6 637 000 € | 6 735 745 € | -266 759 € |

Les recettes courantes de fonctionnement sont estimées à 6 528 748€, en augmentation de 32 011€ par rapport au budget 2014.

Les tableaux ci-après donnent le détail des deux chapitres les plus importants (73 et 74) :

73 : Impôts et taxes (+ 40 490€) se décompose comme suit :

| | bp2014 | réalisé 2014 | BP 2015 | Différence | % | Commentaire |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|---------------|---|
| TH | | 1 112 773 | 1 124 001 | 11 228 | 1,009% | En l'absence d'information des services fiscaux : □ Augmentation estimée à 1,009% □ Pas de prise en compte des augmentations d'activités commerciales et d'habitation (+ 100 logements en 2014) |
| TF (bati et non bati) | | 856 597 | 865 240 | 8 643 | 1,009% | |
| CFE | | 788 874 | 796 834 | 7 960 | 1,009% | |
| taxe add FNB | | 3 187 | 3 219 | 32 | 1,009% | |
| Compéments& suppl.TH et TF | | 3 372 | | - 3 372 | | |
| TOTAL TAXES | | 2 764 803 | 2 789 294 | 24 491 | 0,89% | |
| FPIC | | - 199 816 | - 273 448 | - 73 632 | 36,85% | Estimation provisoire |
| Dégrèvement auto-entrepreneur | | - 1 861 | | 1 861 | | |
| TOTAL 73111 | 2 500 667 | 2 563 126 | 2 515 846 | - 47 280 | -1,84% | |
| CVAE 73112 | 132 600 | 182 924 | 212 351 | 29 427 | 16,09% | Notification services fiscaux |
| TASCOM 73113 | 6 908 | 9 152 | 9 152 | - | 0,00% | Estimation : Maintien valeurs 2014 |
| IFER 73114 | 604 913 | 550 425 | 550 425 | - | 0,00% | Estimation : Maintien valeurs 2014 |
| FNGIR 7323 | 905 125 | 905 125 | 905 125 | - | 0,00% | Estimation : Maintien valeurs 2014 |
| Autres taxes 73xx | 52 810 | 51 927 | 50 615 | | | |
| TOTAL AUTRES TAXES | 1 702 356 | 1 699 553 | 1 727 668 | 29 427 | 1,73% | |
| 73 TOTAL IMPOTS ET TAXES | 4 203 023 | 4 262 679 | 4 243 514 | - 17 853 | -0,42% | |

En l'absence de données de l'administration fiscale, nous avons retenu des estimations prudentes qui en particulier ne prennent pas en compte l'arrivée de nouveaux contribuables (plus de 100 logements construits et aujourd'hui occupés au 1/1/2015)

74 : dotations et participations baissent de 111 143€ correspondant à la baisse annoncée de 7.6% des dotations de l'Etat et des compensations sur les impôts locaux.

Ces montants seront affinés au reçu des états fiscaux non connus à ce jour, mais nécessitent néanmoins la plus grande prudence budgétaire et la poursuite des efforts de stabilisation des dépenses courantes.

| | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|--|
| DGF 7411 | 1 289 620 | 1 259 524 | 1 147 426 | - 112 098 | -8,90% | Estimation baisse à partir annonce moyenne nationale |
| DSR, instit et autres | 45 168 | 50 472 | 42 879 | - 7 593 | -15,04% | idem |
| Subventions dpt | 10 100 | 2 283 | 18 700 | | | |
| Subventions autres | 72 490 | 102 772 | 102 230 | | | |
| DCRTP 748313 | 475 922 | 475 922 | 475 922 | - | 0,00% | Estimation : Maintien valeurs 2014 |
| Compensations TP, TF et TH | 86 000 | 87 646 | 81 000 | - 6 646 | -7,58% | |
| | | | | | | |
| 74 TOTAL DOTATIONS SUBV ET PART | 1 979 300 | 1 978 619 | 1 868 157 | - 110 462 | -5,58% | |

5.3 - Les recettes d'investissement

| COMPTES | BP 2014 | REALISE 2014 | BP 2015 | EVOLUTION 2014/2015 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| 13 SUBVENTIONS RECUES | 35 964 € | 35 173 € | 24 388 € | -11 576 € |
| 16 EMPRUNTS NOUVEAUX ENCAISSES | 712 000 € | 0 € | 2 000 000 € | 1 288 000 € |
| 10 DOTATIONS (FCTVA, TLE) | 210 000 € | 256 696 € | 240 000 € | 30 000 € |
| 1068 EXCEDENT CAPITALISE | 1 300 000 € | 1 300 000 € | 1 200 000 € | -100 000 € |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCE | | | 24 345 € | 24 345 € |
| 041 operations patrimoniales | 111 867 € | 109 924 € | 188 093 € | 76 227 € |
| TOTAL RECETTES REELLES | 2 369 831 € | 1 701 793 € | 3 676 826 € | 1 306 996 € |
| 010 virement de section fonctionnement | 800 000 € | | 262 530 € | - 537 470 € |
| 040 op.ordre transfert entre section | 350 618 € | 350 618 € | 339 866 € | - 10 753 € |
| TOTAL OPERATIONS ORDRE EXERCICE | 1 150 618 € | 350 618 € | 602 396 € | - 548 223 € |
| TOTAL OPERATIONS EXERCICE | 3 520 449 € | 2 052 411 € | 4 279 222 € | 758 773 € |
| Restes à réaliser N-1 | 156 905 € | 156 734 € | - € | - 156 905 € |
| Solde d'exécution positif reporté | 206 730 € | | 187 459 € | - 19 272 € |
| TOTAL RECETTES INVEST. CUMULEES | 3 884 084 € | 2 209 145 € | 4 466 680 € | 582 596 € |

Les recettes d'investissement (4 279 222€) augmentent de 395 138€ par rapport au budget 2014 par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 2 000 000€ qui sera réalisé au moins en partie cette année.

Dans le même temps, les subventions du Conseil Régional concernant les projets de la ville sont en cours d'étude et nous sommes toujours en attente des notifications du Conseil Général pour la rue de Boissy pour les deux dernières années.

L'affectation du résultat s'élève à 1 200 000€ au lieu de 1 300 000€ en 2014, et le prélèvement à 262 530€ contre 800 000€ en 2014.

Monsieur EUVERTE souhaite que la commune puisse bénéficier des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général pour les grands projets à venir. Il regrette la baisse de ces aides financières sur les derniers mandats. Notamment, en 2013 et 2014, Saint-Leu d'Esserent n'a bénéficié d'aucune subvention du Département malgré des investissements particulièrement importants réalisés sur cette période (plus de 2 millions d'euros par an). Monsieur BLANCHARD explique que la part des subventions continuera de baisser.

Monsieur DERAYE s'interroge sur l'emprunt de 2 000 000€ qu'il considère comme un emprunt d'équilibre. Monsieur EUVERTE confirme ce point et indique qu'il n'est pas garanti que la totalité des investissements puisse être réalisée. Les emprunts seront concrétisés au fur et à mesure des besoins.

Monsieur WACHEUX soulève l'importance de cet emprunt et se dit favorable à ce recours tant qu'il est utilisé pour des investissements utiles au service public. Monsieur EUVERTE explique que le taux d'endettement de la commune est faible par rapport à la moyenne. Il est important selon lui de pouvoir utiliser l'emprunt dans le but de réaliser des projets majeurs. Monsieur BLANCHARD rappelle que les recettes vont continuer de baisser et que cela aura une incidence sur la réalisation des projets communaux. Monsieur EUVERTE explique que les besoins en investissement étaient peu importants lors du précédent mandat puisqu'il s'agissait de projets en phase d'études. Aujourd'hui, la municipalité voit ses projets aboutir et bien entendu les besoins d'investissements augmentent en conséquence et qu'il faudra associer des fonds privés aux fonds publics traditionnels. Madame BAYARD explique que les investissements génèrent automatiquement du fonctionnement. Monsieur EUVERTE rétorque que cela n'est pas toujours le cas, il évoque le projet d'isolation du gymnase Pascal Grousset.

Monsieur DERAYE souhaite une prudence sur les investissements à venir, au regard de la diminution de la capacité d'autofinancement. Le retour sur investissement peut être long.

4.4 - Les dépenses d'investissement sont comme les années précédentes inscrites par opération.

| COMPTES | BP 2014 | REALISE 2014 | BP 2015 | EVOLUTION 2014/2015 |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 303 992 € | 103 883 € | 442 360 € | 138 368 € |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 629 650 € | 272 797 € | 1 011 587 € | 381 937 € |
| 23 TRAVAUX EN COURS | 2 580 726 € | 1 484 030 € | 1 679 500 € | -901 226 € |
| Total opérations nouvelles | 3 514 368 € | 1 860 710 € | 3 133 447 € | -380 920 € |
| Restes à réaliser N-1 | 984 744 € | | 876 636 € | -108 109 € |
| TOTAL OPERATIONS | 4 499 112 € | 1 860 710 € | 4 010 083 € | -489 029 € |
| 16 EMPRUNTS | 257 850 € | 257 782 € | 268 504 € | 10 654 € |
| 041 opérations patrimoniales | 111 867 € | 109 924 € | 188 093 € | 76 227 € |
| TOTAL DEPENSES INVEST.EXERCICE | 4 868 828 € | 5 949 836 € | 4 466 681 € | -402 148 € |

Les opérations nouvelles sont détaillées dans le tableau et les commentaires ci-dessous.

Les projets présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire sont détaillés dans le tableau suivant classés par opérations et par projets :

| INVESTISSEMENTS NOUVEAUX 2015 (hors RAR, prêts et et opérations patrimoniales) | | | | | |
|--|--------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------------|
| | 20 immos incorp | 21 immos corp. | 22 recu en affect. | 23 immos en cours | TOTAL hors prêt et op patrim. |
| 10 voiries | 91 500 | 7 000 | | 768 000 | 866 500 |
| 11 reseaux | - | 7 457 | | 10 000 | 17 457 |
| 12 espaces verts | 9 100 | 79 136 | | 127 500 | 215 736 |
| 13 plu | 169 800 | 570 000 | | | 739 800 |
| 20 batiments admin | 36 460 | 39 200 | | 286 000 | 361 660 |
| 21 batiments enfance | | 15 620 | | | 15 620 |
| 22 batiments culturels | 24 500 | 81 600 | | 276 000 | 382 100 |
| 23 batiments sportifs | 25 000 | 56 656 | | | 81 656 |
| 24 batiments scolaires | | 19 518 | | | 19 518 |
| 25 batiments divers | 72 000 | 750 | | 212 000 | 284 750 |
| 27 batiments techniques | | 134 650 | | | 134 650 |
| 28 cimetièrre | 14 000 | | | | 14 000 |
| TOTAL | 442 360 | 1 011 587 | - | 1 679 500 | 3 133 447 |

| | | | | | |
|-------------------------|----------------|------------------|---|---------------|------------------|
| fluvestre | 58 500 | 105 000 | | | 163 500 |
| sportif | 25 000 | 54 656 | | | 79 656 |
| patrimoine abbatiale | 24 500 | 228 000 | | | 252 500 |
| valorisation patrimoine | 5 000 | 86 000 | | | 91 000 |
| ferme des moines | 532 000 | 60 000 | | | 592 000 |
| Renoir+ | 5 000 | 110 000 | | | 115 000 |
| quartier gare | 55 000 | 130 000 | | | 185 000 |
| Parc garenne | 9 100 | 78 136 | | | 87 236 |
| Vidée protection | - | 206 000 | | | 206 000 |
| quartier JBC | 60 000 | 30 000 | | | 90 000 |
| voiries | 23 000 | 425 000 | | | 448 000 |
| Autres travaux | 189 800 | 333 500 | | | 523 300 |
| Autres investissements | 6 120 | 230 136 | | 62 000 | 298 256 |
| TOTAL | 993 020 | 2 076 428 | - | 62 000 | 3 131 448 |

Les montants inscrits par projets correspondent aux travaux détaillés ci-après :

- Fluvestre :
 - o Etude sur la faisabilité des projets aménagement du quai d'Amont (58 500 €)
 - o Travaux d'installation des flux des eaux, assainissement, électricité (105 000 €)
- Sport :
 - o Etudes sur l'installation d'un terrain de football et de tennis (25 000 €)
 - o Remplacement de pattes (tribune et gymnase) et clôture à Pascal Grousset ainsi que l'acquisition de buts de foot à T. Doret (54 656 €)
- Valorisation du patrimoine de l'abbatiale :
 - o Etudes sur les abords de l'abbatiale et sur le banc d'œuvre (24 500 €)
 - o Création de sanitaires, fermeture des accès aux pigeons, reprise de toiture, réparation du paratonnerre et reprise d'une partie du parement du mur du jardin (228 000 €)
- Valorisation des autres éléments du patrimoine :
 - o Etude sur l'amélioration de l'accueil et du bureau du Maire (5 000 €)
 - o Pose de grille à la cave Banvin et réaménagement de l'accueil et bureau du Maire (86 000€)
- Réhabilitation ferme des Moines :
 - o Acquisition de la propriété du 4 rue du Bourg et étude d'adaptation à un bâtiment public (532 000 €)
 - o Travaux de mise aux normes de la propriété (60 000 €)
- Zone du Renoir :
 - o Etude sur l'arrivée des fluides pour le port de commerce (5 000 €)
 - o Travaux d'installation des fluides (110 000 €)
- Quartier de la Base :
 - o Etude sur le parking de la gare (5 000 €)
 - o Acquisition de terrains SNCF (50 000 €)
 - o Aménagement du parking de la gare (130 000 €)

- Parc de la Garenne :
 - o Etude Faune et Flore (9 100 €)
 - o Création d'allées, poursuite du chemin le long de l'étang et 1^{er} mobilier urbain (78 136 €)

- Vidéo protection :
 - o Installation de la vidéo protection et de radars de détresse pédagogiques mobiles (206 000€)

- Quartier JB Clément :
 - o Etudes sur la création d'une nouvelle restauration (60 000 €)
 - o Réhabilitation de l'entrée des anciens logements (30 000 €)

- Voirie :
 - o étude et réalisation giratoire rue du Pilon (283 000 €)
 - o cours école maternelle J Macé (60 000€)
 - o 1^{ère} classe d'adoption des bâtiments (50 000 €)
 - o Travaux de réhabilitation divers voiries (40 000 €)

- Travaux divers :
 - o Etude phase 3 de la ZAC (169 800 €)
 - o Diagnostic amiante des bâtiments (20 000 €)
 - o Chauffage, isolation et mise aux normes électriques de la salle Art et Culture (116 000 €)
 - o Toiture maison à l'arrière de la salle Art et Culture (20 000 €)
 - o Remise en l'état de la maison près de la passerelle SNCF (30 000 €)
 - o Création de jeux à la Muette
 - o Aménagement espaces verts, jeux éclairage public mobilier urbain (65 500 €)
 - o Création d'un nouveau columbarium et de cavurnes (14 000 €)

- Autres investissements :
 - o Mobilier, matériel, véhicules, informatique (300 256 €)
 - o Remboursement en capital des emprunts (268 504 €)

Monsieur EUVERTE explique qu'il existe beaucoup d'incertitudes sur la capacité à pouvoir réaliser ces projets (baisse des recettes). Monsieur BLANCHARD souhaiterait que les investissements liés au service public ne soient pas amoindris. Il évoque à ce titre le projet de restauration scolaire et le besoin d'aménager les locaux municipaux (salle de conseil municipal). Monsieur EUVERTE répond que l'aménagement du bureau du Maire permettra la mise à disposition d'une salle de réunion. Il ajoute que le service accueil de la mairie va également connaître un aménagement important. Concernant le projet de restauration scolaire, le cabinet d'études a été choisi et les travaux de réalisation ne se feront pas avant 2016.

Le budget unique 2015 proposé est en équilibre et se résume donc comme suit :

- **Section de fonctionnement**
 - o **Recettes** **6 735 745,08 €**
 - o **Dépenses** **6 735 745,08 €**
- **Section d'investissement**
 - o **Recettes** **4 466 680,66 €**
 - o **Dépenses** **4 466 680,66 €**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Motion du groupe d'opposition lue par Monsieur BLANCHARD :

L'Association des Maires de France a adressé un courrier aux maires de chaque commune en juin dernier pour les alerter sur les risques d'être confrontées à des difficultés que l'association qualifie d'une gravité exceptionnelle. Elle propose d'ailleurs à chaque collectivité de se mobiliser face au plan d'économie de 50 milliards d'euros d'équilibre pour les années 2015 à 2017, dont 11 milliards reviendraient aux collectivités. Pour la commune de St Leu, Monsieur EUVERTE a annoncé lors du débat d'orientation budgétaire que la baisse des dépenses publiques inscrite à la loi de finances 2015 de 3,7 milliards d'euros pour les collectivités territoriales, aurait pour conséquence une réduction de 126 816€ sur le budget de la ville.

Cependant, d'ici à 2017, cette somme pourrait être multipliée par un coefficient estimé entre 7 et 9, ce qui réduirait le budget de la ville de 1 million d'euro. Monsieur BLANCHARD évoque l'idée que la péréquation horizontale (FPIC) allait également pénaliser le budget de la commune, à laquelle il faudrait ajouter la baisse des subventions des collectivités partenaires soumises elles-aussi à la réduction des dotations. Ce sont les projets et les besoins des lupoviens qui sont mis en cause par cette baisse imposée sans aucune discussion. C'est l'économie locale, et donc l'emploi, qui va souffrir des dépenses publiques que l'on oblige la collectivité à réduire.

Monsieur BLANCHARD explique que la motion que l'Association des Maires de France propose à chaque commune d'adopter rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien-vivre ensemble. Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire. Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale. Ainsi, à Saint-Leu d'Esserent, près de 400 de nos concitoyens sont aujourd'hui au chômage, d'autres sont touchés par la précarité, par la baisse du pouvoir d'achat, par la faiblesse des revenus et des pensions. Il est inacceptable de demander aux lupoviens des inégalités et des sacrifices supplémentaires.

Le groupe d'opposition de gauche propose au Conseil Municipal et à son Maire de s'engager dans un soutien à la démarche de l'Association des Maires de France. Il demande également d'informer la population de la situation actuelle en présentant le budget communal aux lupoviens avec toute la transparence nécessaire sur les mesures d'économie, de fonctionnement et d'investissement qu'il est prévu de réaliser pour faire face à cette situation. Le groupe d'opposition exige la suppression des mesures d'austérité imposées aux communes.

Monsieur EUVERTE prend bonne note de cette motion qu'il ne soumettra pas au vote. Il considère en effet que ce Conseil Municipal n'est pas une tribune politique. Monsieur BLANCHARD ne partage pas ce point de vue.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le budget 2015 par 20 voix pour et 5 abstentions.

6) Subvention au CCAS

Monsieur EUVERTE informe le conseil que les services de la trésorerie demandent qu'une délibération soit prise pour justifier du versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale prévue au budget à hauteur de 50 000 €.

Il indique que la création des chantiers d'insertion permet d'alléger les budgets RPA et CCAS. Monsieur BLANCHARD trouve paradoxal le fait que le budget du CCAS ne soit pas augmenté étant donné la croissance des inégalités sociales. Monsieur EUVERTE estime que les communes n'ont pas pour mission première de redistribuer du pouvoir d'achat. Elles ont essentiellement pour rôle de permettre aux personnes d'avoir accès aux aides sociales, et notamment aux aides du Département dont c'est l'une des missions principales.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

7) Subvention aux associations

Monsieur EUVERTE propose de maintenir les subventions à toutes les associations déjà subventionnées l'an dernier et de subventionner l'association des Sauveteurs de l'Oise à hauteur de 300€. Il précise également que l'OMS a demandé pour cette année une subvention de 2 000€, plus faible que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

8) Subvention à l'amicale du personnel

Comme pour les années précédentes, une subvention est proposée pour l'amicale du personnel.

Pour 2015, suite à leurs projets, la subvention proposée s'élève à 9140 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

9) Autorisation donnée au Maire de signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF

Le contrat « enfance Jeunesse » passé avec la caisse d'allocation familiale permettant une aide financière pour les services dédiés à la jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

La CAF propose de renouveler ses engagements par la signature d'un nouveau contrat pour les années 2015 à 2018.

Monsieur EUVERTE propose au conseil de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat « enfance jeunesse ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

10) Adhésion au groupement de commande électricité et services associés au SE 60

Monsieur HARDIVILLEZ informe le conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs règlementés de l'électricité seront supprimés.

Cette suppression implique une obligation de mise en concurrence soumise au code des marchés publics. Le syndicat d'énergie de l'Oise a constitué un groupement d'achat d'électricité avec mise en concurrence de fournisseurs ce qui permettra à chaque adhérent d'acheter directement son électricité auprès des fournisseurs retenus.

Il propose au conseil l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60, d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commande, d'autoriser le Président de SE 60 à signer les marchés et/ou les accords-cadres et autoriser le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

11) Demande de subvention Fédération Française de Football vestiaires Thierry Doret

En date du 20 janvier 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football concernant la création des nouveaux vestiaires modulaires au stade Thierry Doret.

La Fédération Française de Football nous informe, par courrier en date du 10 février dernier, que le montant du plafond maximum ne peut dépasser le montant de 20 000€. Or, la délibération du 20 janvier 2014 précisait un plafond maximum de 50 000€ et ne peut donc pas être acceptée en l'état.

Monsieur EUVERTE demande au Conseil Municipal d'accepter la subvention maximum, prévue à hauteur de 50% des travaux HT, avec un plafond maximum de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DERAYE informe le conseil que de nombreuses personnes se plaignent du tourne à droite situé impasse Lombart-Versavel. Il souhaiterait qu'un courrier soit adressé à Oise Habitat pour demander l'installation d'un panneau « impasse ». Monsieur EUVERTE indique que la rétrocession de cette voie devrait intervenir très prochainement et que la commune fera le nécessaire pour réduire cette nuisance.

Monsieur DERAYE évoque la présence de travaux dans la rue de la Gare, survenus entre minuit et 1 heure du matin. Monsieur EUVERTE indique que la municipalité n'en a pas été informée.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 22 H 30.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric BETHENCOURT